CONSEIL COMMUNAL D'AVENCHES

Commission des finances

Préavis municipal No [2631.26.05] **« Indemnités du Conseil communal »**

Au Conseil communal d'Avenches

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances (CoFin) s'est réunie à la salle Guisan de l'Hôtel de Ville le jeudi 29 octobre 2026 à 19h30 afin de débattre du préavis susmentionné. Elle était composée de messieurs, Jean-Pierre Jost, (président), Jean-François Blum, Robin Jan, Rezky Kultys, Grégory Meirsschaut, Cédric Michoud et David Gallay, rapporteur. Madame la syndique Laure Ryser, Dicastère des finances, nous a présenter ce préavis. Nous la remercions pour ses explications et réponses fournies.

La question des indemnités allouées aux membres du Conseil communal constitue un sujet récurrent dans la vie institutionnelle de la Commune. Il convient en effet que celles-ci fassent l'objet d'un réexamen périodique, au minimum une fois par législature, afin de garantir leur adéquation avec l'évolution des conditions économiques et sociales. Pour la législature en cours, le Bureau du Conseil communal propose de maintenir les montants tels qu'ils ont été arrêtés dans le cadre du préavis 2023/47. Il y a lieu de rappeler que la dernière adaptation substantielle des indemnités des conseillers communaux remonte au préavis 2015/107, soit il y a près de onze ans.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des indemnités depuis 2006 :

	21.09.2006	**30.03.2015**	**30.06.2021**	**28.08.2023**	**05.10.2026**
Président	3'500.- / an	**4'000.- / an**	4'000.- / an	**5'000.- / an**	5'000.- / an + 60.-/séance
Secrétaire	1'800.- / an	**5'000.- /an**	5'000.- /an	**6'000.- /an**	6'000.- /an + 60.-/séance
Huissier	1'000.- /an	**1'200.-/ an**	1'200.-/ an	**1'500.-/an**	1'500.-/an + 60.-/séance
Conseillers communaux	40.- / conseil	**60.- /séance de conseil**	60.- /séance de conseil	60.- /séance de conseil	60.- /séance de conseil

Commissions					
Rapporteur	60.- /rapport	**Majoration de +20.-/rapport**	Majoration de +20.-/rapport	Majoration de +50.-/rapport	Majoration de +50.-/rapport
Membre	40.-/rapport	**60.- /préavis**	60.- /préavis	60.- /préavis	60.- /préavis
Président (commission)		**Majoration de +20.-/ séance**	Majoration de +20.-/ séance	**Pas de majoration**	**Pas de majoration**
Gestion (membre)				30.- /h	30.- /h
Gestion (président)				40.- /h	40.- /h
Finances (membre)				60.-/ préavis	60.-/ préavis
Finances (président)				80.-/ préavis	80.-/ préavis
Finances (rapporteur)				Majoration de +50.-/rapport	Majoration de +50.-/rapport

Force est de constater que, sur la période s'étendant de mars 2015 à octobre 2026, l'inflation cumulée s'élève en Suisse à +10,59 %. Transposée à l'indemnité allouée aux conseillers communaux par séance, cette hausse se traduirait par un renchérissement de 6,35 CHF.

Les données statistiques portant sur les dix dernières années indiquent que la durée moyenne d'une séance de conseil à Avenches oscille entre 1 h 45 et 2 h 15, ce qui ramène le revenu horaire effectif du conseiller à environ 30 CHF/h. À titre de repère, le salaire moyen en Suisse en 2026 se situe dans une fourchette comprise entre 38,50 et 40,50 CHF/h, ce qui met en évidence un écart non négligeable.

À la lumière de ces éléments, la Commission des finances (CoFin) estime toutefois qu'il n'apparaît pas opportun, à ce stade, de procéder à une adaptation des montants en vigueur. Elle souligne que l'attractivité de l'engagement en politique de milice connaît un net recul et qu'une révision des indemnités pourrait s'avérer judicieuse dans une perspective à moyen terme, afin de préserver la qualité et la diversité des candidatures.

Les vacations de présence des conseillers communaux ayant été omises dans les conclusions municipales, la CoFin propose **d'amender** ce préavis en insérant la ligne suivante immédiatement après la mention « président / secrétaire / huissier » :

Conseillers communaux **CHF 60.- / séance de conseil**

Enfin, la CoFin propose de corriger une erreur de frappe dans la conclusion relative au secrétaire du bureau électoral, en remplaçant la mention erronée « CHD » par l'abréviation correcte « CHF ».

Secrétaire (bureau électoral)	**CHF** (à la place de CHD) **40.- /heure**

Après délibération, la Commission des finances accepte à l'unanimité ce préavis tel qu'amendé et propose au Conseil d'**accepter** les conclusions municipales telles **qu'amendées**, à savoir :

de fixer les indemnités et vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil communal pour la législature 2026-2031 de la façon suivante :

Président	**CHF 5'000.- /an + CHF 60.- /séance**
Secrétaire	**CHF 6'000.- /an + CHF 60.-/séance**
Huissier	**CHF 1'500.- /an + CHF 60.-/séance**
Conseillers communaux	**CHF 60.- / séance de conseil**
Président	**CHF 60.- /préavis + CHF 60.- /séance supplémentaire**
Membre	**CHF 60.- /préavis + CHF 60.- /séance supplémentaire**
Rapporteur	**Majoration de CHF 50.- pour la rédaction du rapport**
Président (Gestion)	**CHF 40.- /heure**
Membre (Gestion)	**CHF 30.- /heure**
Président (Finances)	**CHF 80.- /préavis**
Membre (Finances)	**CHF 60.- /préavis**
Rapporteur (Finances)	**Majoration de CHF 50.- pour la rédaction du rapport**
Président (bureau électoral)	**CHF 40.- /heure**
Secrétaire (bureau électoral)	**CHF 40.- /heure**
Vote anticipé	**CHF 40.- /heure**
Vacations	**CHF 120.- /demi-journée**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Avenches, le 03 novembre 2026

Au nom de la commission des finances :

David Gallay, rapporteur